Décision 17-DCC-169 du 20 octobre 2017

relative à la prise de contrôle exclusif de l'activité charcuterie salaison de la société Financière Turenne Lafayette par la société Cooperl Arc Atlantique

Posted on: 24 novembre 2017 | Secteurs :

AGRICULTURE / AGRO-ALIMENTAIRE

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Type d'opération	Prise de contrôle
Partie notifiante	Société Cooperl Arc Atlantique
Dispositif(s)	Autorisation
Décision de phase	Phase 1
Décision simplifiée	Non

Entreprise(s) ou organisme(s) concerné(s)	activités de charcuterie salaison des sociétés Paul Predault, La Lampaulaise de Salaisons, Montagne Noire et Madrange

Lire

Le texte intégral
149.77 Ko

Le communiqué de presse